

Le Président,

15.01.03

Communication du Président du Conseil régional à la Séance Plénière Réunion du 5 février 2015 Les financements européens 2014-2020 : Point d'étape

Les financements apportés par l'Europe à la région Centre-Val de Loire constituent un élément central des contractualisations de la période 2014-2020. Parmi les 14 Mds d'Euros alloués par l'Union européenne à la France sur cette période, près de 635 M€ sont directement gérés par la Région à travers 3 programmes : le programme opérationnel (PO) FEDER/FSE Centre, le PO FEDER interrégional Loire et le Programme de développement rural (PDR) FEADER Centre. Ces outils s'articulent avec les contrats proposés par l'Etat à partir de 2015, le CPER et le CPIER. L'ensemble de ces financements accompagneront prioritairement l'emploi et le renforcement de la compétitivité régionale.

Le 20 février 2014, les élus régionaux autorisaient le Président à faire acte de candidature auprès de l'Etat pour que la Région devienne autorité de gestion pour ces trois programmes. Après une année d'intenses négociations avec la Commission européenne, un point d'étape et d'information s'impose. Il permet de se rendre compte des travaux réalisés et de ceux toujours en cours. Il marque surtout le lancement de la mise en œuvre opérationnelle du FEDER et du FSE et du nouveau rôle de la Région dans cette démarche.

A ce jour, les deux PO Centre et Loire ont été adoptés et validés par la Commission européenne (/ et //). Les modalités de mise en œuvre des programmes, notamment à travers les transferts de personnel, avancent à un rythme satisfaisant (///).

Le PDR FEADER (346 M€) fait encore l'objet de négociations. En l'attente d'une validation formelle dans le courant du second semestre 2015, des mesures transitoires sont proposées pour permettre d'accompagner les bénéficiaires du FEADER dès le début 2015. L'Etat prévoit d'assurer le préfinancement des mesures dédiées à l'installation des jeunes agriculteurs, investissements dans les exploitations agricoles, MAEC et à l'ICHN.

I - Le PO FEDER/FSE

Le PO FEDER/FSE a été officiellement adopté par la Commission européenne le 26 novembre 2014. Cette décision est le résultat d'un large et intense travail de partenariat piloté par la Région Centre, en étroite concertation avec l'Etat.

La Commission a donc validé les propositions du partenariat régional de mobiliser les 180 M€ de FEDER sur 4 priorités thématiques. Il s'agit là d'un important effort de concentration visant à renforcer l'effet levier des fonds européens sur quelques domaines majeurs.

Tout d'abord, **54,4 M€ sont dédiés à la recherche et l'innovation (Axe 1)**. Ils doivent permettre d'accroître la masse critique, la visibilité et l'attractivité des 5 domaines de spécialisation retenus dans la stratégie régionale d'innovation (SRI-SI) en termes d'équipement de recherche et de partenariats entre opérateurs de recherche publique et entreprises. Les Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS) sont :

- Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles ;
- Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique ;
- Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie ;
- Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments ;
- TIC et services pour le tourisme patrimonial.

Les projets soutenus devront également permettre d'augmenter le nombre d'entreprises innovantes (de 1 000 à 1 500) en leur permettant d'accroître le nombre de produits et de services qu'elles peuvent proposer (intégrer un plus haut degré d'innovation et monter en intensité technologique). Le FEDER doit également permettre de faire évoluer le tissu économique régional d'une logique « d'offre produits » à une logique de solutions globales en intégrant davantage d'innovation de services et ainsi permettre aux entreprises de développer leurs marges, de se différencier de leurs concurrents en construisant des modèles économiques innovants et durables.

Le FEDER soutient les TPE-PME à hauteur de 18,8 M€ (Axe 2). Il s'agit de stimuler, développer et surtout pérenniser la création – reprise d'entreprises, en favorisant notamment la mise en œuvre des conditions nécessaires, humaines et financières, nécessaires. Afin de préserver l'emploi industriel et artisanal, le FEDER accompagne les entreprises pour leur permettre de se moderniser, se structurer, innover, croître, mutualiser des démarches d'innovation et conquérir des marchés nouveaux et ainsi préserver l'emploi. L'Europe dote les entreprises d'avantages compétitifs afin de les préparer aux mutations technologiques, économiques, environnementales et sociales et optimiser leur compétitivité en renforçant les dispositifs de soutien au capital humain. Enfin, des projets de dynamisation du tissu industriel seront soutenus via la mise en réseau et le développement les dynamiques de filières pour les entreprises de l'artisanat pour leur permettre de se fédérer, construire un projet commun, mutualiser leurs ressources, développer de nouvelles compétences...

Dans le domaine du numérique (Axe 3), 30 M€ de FEDER sont mobilisés pour accompagner le déploiement du très haut débit jusqu'à l'abonné, dans les territoires qui ne seront pas couverts par l'initiative privée des opérateurs. Il s'agit là d'un chantier majeur pour l'avenir de la Région qui voit l'Europe compléter les financements apportés par la Région (173 M€), l'Etat (187 M€) et les autres collectivités.

Les usages numériques sont également retenus sur le périmètre du PO FEDER (6,3 M€) qui doit soutenir le développement de nouveaux services numériques dans l'eadministration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique.

La transition vers une économie à faible teneur en carbone (Axe 4) concentre à elle seule plus de 30% des financements FEDER (55 M€). Une partie des fonds est mobilisée autour de l'objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) thermique. Le premier cadre d'intervention porte sur l'animation, la sensibilisation, la formation et la structuration des filières concernées par ces types d'énergie. Les crédits sont également fléchés en direction de démonstrateurs qui permettent d'attester de la faisabilité technique et économique de solutions de mobilisation ENR non encore suffisamment développées sur le territoire régional. Enfin, le FEDER peut être mobilisé dans des instruments financiers, comme par exemple pour des opérations de géothermie coûteuses et risquées.

La réduction de la consommation énergétique des bâtiments (privés et publics) est la seconde priorité de l'axe consacré à la transition vers une économie à faible teneur en carbone. L'atteinte de l'objectif passe par le développement des missions d'animation territoriales de type conseil, accompagnement, ingénierie, aide à la décision auprès de tous les publics (particuliers, collectivités, ...) et par le soutien aux projets démonstrateurs pour développer les projets les plus innovants dans un objectif de diffusion des meilleures pratiques.

Troisième priorité de l'axe 4 : la rénovation de la liaison de transport urbain et périurbain Orléans-Châteauneuf (près de 40 M€ de FEDER) qui doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître le report modal de la voiture vers les transports en commun.

Enfin, un axe urbain (Axe 5) mobilise 5% du FEDER (9 M€). Il doit permettre de développer de l'emploi de proximité dans ou à proximité des quartiers en créant une dizaine de structures d'accueil économique et plus largement permettre la création de nouvelles entreprises. Il doit également financer des programmes de rénovation thermique du parc locatif social dans les quartiers de la politique de la ville.

La Commission a également validé les propositions du partenariat régional de mobiliser les 63 M€ de FSE et 11,5 M€ d'IEJ sur 3 domaines (Axe 6 et Axe 7). La consolidation et l'amélioration de l'accès à la qualification des apprentis (12,5 M€) doit permettre de réduire les taux de rupture définitive des contrats, et de consolider et d'améliorer les taux de réussite des apprentis aux examens. Le service public régional de l'orientation (SPRO) propose aux citoyens un service d'orientation plus lisible et accessible sur le territoire régional via l'animation et la coordination des opérateurs de l'orientation (2,6 M€ FSE). Enfin 42 M€ de FSE et 11,5 M€ d'IEJ soutiennent le développement de l'accès à la formation des demandeurs d'emplois jeunes et adultes afin de faciliter leur accès à l'emploi, de sécuriser les parcours professionnels et de répondre aux besoins de qualifications et d'évolutions des compétences repérées dans les branches professionnelles, au sein des territoires et des entreprises.

Les orientations budgétaires affichées pourront évoluer au cours de la mise en œuvre du programme en fonction notamment du rythme des réalisations et de l'évolution du contexte socio-économique.

De fortes lignes de convergence demeurent entre le CPER et les fonds européens, principalement autour des thèmes suivants : Mobilité ferroviaire, innovation, recherche, numérique, emploi et le volet territorial.

II – Le PO Loire

Le PO Loire a été officiellement adopté par la Commission européenne le 12 novembre 2014. Couvrant 1/5ème du territoire national (9 régions, 31 départements, 5.664 communes et près de 8,5 millions d'habitants) ce programme est doté de 33 M€

de FEDER. Il donne à la Région Centre un rôle renforcé dans l'accompagnement d'actions autour de la Loire, principalement la lutte contre les inondations, la biodiversité et le développement touristique.

Au sein de l'Axe 1, le premier Objectif Spécifique de ce programme opérationnel vise à mettre en œuvre, au sein du bassin hydrographique de la Loire, les **recommandations de la Directive I nondation**, traduites dans le Stratégie Nationale de Gestion du Risque d'Inondation. 9 M€ de FEDER sont dédiés à l'émergence et à la mise en œuvre de stratégies territorialisées sur des espaces à fort enjeu dont notamment les 14 territoires à risque importants (TRI). Ces crédits du FEDER permettront également d'engager des actions autour de futures zones d'expansion de crue.

Au sein de l'Axe 2, l'Objectif Spécifique n°2 est dédié au **développement touristique** : 7 millions d'euros de FEDER sont mobilisés pour générer sur le bassin de la Loire de nouvelles retombées économiques. Il s'agit d'abord de favoriser sur des sites naturels ou culturels interrégionaux exceptionnels, de nouveaux projets de développement touristique. Il s'agit aussi de poursuivre les projets engagés sur la Loire à vélo, et en poursuivant en amont le linéaire d'itinéraires déjà aménagés.

L'Objectif Spécifique n°3 doté de 16 M€ de FEDER toujours au sein de l'Axe 2, vise dans un premier temps au **renforcement de la connaissance sur les milieux aquatiques et sur les éléments de biodiversité** associés ; renforcement de la connaissance et lancement d'appels à projets de recherche permettant de faire un lien entre chercheurs et gestionnaires de ces espaces. Près de 7 M€ de FEDER seront mobilisés sur ce volet « connaissances ». Des actions de restauration de la continuité écologique permettant notamment aux grands migrateurs amphihalins d'assurer leurs cycles de reproduction en amont de bassin sont également pré-identifiées, sur les 13 ouvrages les plus impactants du bassin. Au-delà de la continuité piscicole, d'autres actions sont envisagées pour rétablir une continuité sédimentaire et agir sur l'espace de mobilité des cours d'eau, ou lutter contre l'incision du lit de la Loire. Enfin, la préservation et la restauration des zones humides de têtes de bassin ou des vallées alluviales seront soutenues et mobiliseront près de 2,5 M€ de FEDER.

L'Axe 3 est dédié à l'Assistance Technique de ce programme opérationnel. Il mobilisera 1 M€ de FEDER pour prendre un charge les dépenses liées à l'instruction, aux évaluations et aux actions de communication inhérentes à la bonne mise en œuvre de ce programme.

L'articulation du PO Loire et du CPIER est particulièrement étroite. Ces deux outils d'intervention financière viennent directement en appui d'une stratégie transversale, le Plan Loire IV.

- Les 9 Régions ont été étroitement associées aux travaux d'élaboration de la stratégie Plan Loire IV initiée par l'Etat. Cette stratégie est désormais organisée autour de 4 axes :
 - Axe 1 réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires ;
 - Axe 2 retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques ;
 - Axe 3 valoriser les atouts du patrimoine ;
 - Axe 4 développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin.

Ainsi, le PO Interrégional FEDER Loire s'inscrit au sein de chacun de ces 4 axes, et couvre 90% de ceux-ci. Cette corrélation entre PO Interrégional FEDER Loire et Contrat de Plan Interrégional Loire (en cours de rédaction) est de nature à favoriser la programmation rapide d'un certain nombre d'opérations tant sur le FEDER que sur le CPIER, ce dernier venant constituer la nécessaire contrepartie publique aux aides européennes.

III - Modalités de mise en œuvre : un partenariat renforcé

Dans le cadre de la mise en œuvre des fonds européens, la Région s'appuie sur un large partenariat qui sera notamment associé aux instances de suivi et de programmation (collectivités territoriales, services de l'Etat, représentants de la Commission européenne, représentants du CESER, pôles de compétitivité, acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, représentants socio-professionnels, acteurs de l'environnement, organisations agricoles, agences de l'eau, organismes consulaires, etc.).

Afin d'assurer la complémentarité et la cohérence de l'intervention des différents fonds en région (FEDER, FSE – IEJ dont les volets déconcentrés des PO nationaux, FEADER) une instance de pilotage et de suivi (Comité de suivi) est mise en place. A la demande de la Commission européenne et afin d'approfondir les questions techniques liées au FEADER, un Comité de suivi spécifique à ce fonds est également crée.

Dans le respect des règles fixées par le Comité de suivi, une instance plurifonds de programmation des fonds européens (Comité de programmation) est plus particulièrement en charge de la sélection des opérations.

Pour le FEDER Loire, un comité de suivi (forum des acteurs) et un comité de programmation sont également mis en place. Ces instances interrégionales sont encadrées par le comité stratégique qui associe les partenaires financiers du plan Loire (Etat, agences de l'eau, 9 conseils régionaux). Ce comité valide préalablement l'ensemble des décisions qui sont soumises à l'avis du comité de Suivi.

Compte tenu de l'implication importante de l'Etat dans la mise en œuvre des fonds européens (autorité de gestion sur le FSE – IEJ, co-financement de 70% des mesures du PDR et de projets via le CPER et CPIER, coordonnateur de bassin Loire) et afin d'assurer une vision partagée des fonds européens, ces instances sont coprésidées avec le Préfet de Région.

Les partenaires sont également associés à l'élaboration des documents complémentaires aux programmes, notamment un plan de communication et un plan d'évaluation.

Les premières rencontres se dérouleront à la mi-février : comité de suivi plurifonds Centre et comité de suivi Loire. Elles lanceront ainsi la programmation 2014-2020.

Enfin, pour accompagner la mise en œuvre de ces programmes la Région bénéficie de transfert de personnel de la part de l'Etat. Le dialogue constructif avec les services de l'Etat a permis de finaliser les **conventions de transferts de 25,5 ETP**. En outre, 36,6 ETP sont mobilisés par l'Etat pour l'instruction des dossiers relevant du FEADER. Le financement de ces transferts sera assuré par l'Etat. La DM1 procédera à un rééquilibrage des dépenses et des recettes en fonction des premiers remboursements de l'Etat.

A ce jour, deux agents de l'Etat sont d'ores et déjà mis à disposition. Ils viennent compléter les équipes qui travaillent actuellement sur le solde et la clôture de la programmation 2007-2013 et la mise en œuvre de la programmation 2014-2020.

Au final, la première étape de négociation des programmes européens est achevée pour le FEDER/FSE et le sera dès le premier semestre pour le FEADER. La Région a donc tenu son engagement de co-construire, avec l'Europe et en concertation

avec le partenariat régional et interrégional, un cadre d'intervention cohérent avec les besoins des territoires, ses compétences et les priorités de l'UE.

Il s'agit désormais d'engager une nouvelle étape qui va permettre de programmer les opérations dans les meilleurs délais afin d'atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés.

François BONNEAU

Annexe 1 - Maquette PO FEDER/FSE

	FEDER		FSE		TOTAL GENERAL	
Enveloppes	179 865 447,00	100,00%	63 654 553,00	100,00%	243 520 000,00 €	100,00%
Axe 1 : Une société de la connaissance Recherche – innovation (dont DPS)	54 427 000,00	30,26%		-	54 427 000,00 €	22,35%
Axe 2 : Une société porteuse d'emplois PME – développement économique	18 823 447,00	10,47%	ı	1	18 823 447,00 €	7,73%
Axe 3 : Une société numérique : infrastructures, usages et mutualisations TIC	36 340 000,00	20,20%	1	1	36 340 000,00 €	14,92%
Axe 4: La transition vers une économie à faible teneur en carbone ENR, efficacité énergétique, Orléans - Châteauneuf	55 002 000,00	30,58%	-	-	55 002 000,00 €	22,59%
Axe 5 : Solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés Politique de la ville : structures d'accueil économique, rénovation énergétique du parc locatif social	9 000 000,00	5,00%	-	,	9 000 000,00 €	3,70%
Axe 6 : Une société apprenante et inclusive Apprentissage, SPRO, formation professionnelle		1	49 703 217,00	78,08%	49 703 217,00 €	20,41%
Axe 7 : Accompagner les jeunes vers l'emploi Formation professionnelle des demandeurs d'emplois de – de 26 ans (NEET)		1	11 571 336,00	18,18%	11 571 336,00 €	4,75%
Axe 8 : Assistance technique FEDER	6 273 000,00	3,49%	4	,	6 273 000,00 €	2,58%
Axe 9 : Assistance technique FSE		¥	2 380 000,00	3,74%	2 380 000,00 €	0,98%
TOTAL	179 865 447,00	100,00%	63 654 553,00	100,00%	243 520 000,00 €	100,00%

Annexe 2 – Maquette PO Loire

	FEDER		
Enveloppes	33 000 000,00	100,00%	
Axe 1 Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation	9 000 000,00	27.3%	
Axe 2 Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	23 000 000,00	69.7%	
Axe Assistance technique	1 000 000,00	3%	
TOTAL	33 000 000,00	100,00%	